

BUDGET 2016-2017

Principales hypothèses

RETOUR SUR L'EXERCICE 2015-2016

- Dans son budget de l'an dernier, l'Université de Montréal prévoyait un déficit de l'ordre de 5,8M\$.
- Par rapport au budget initial, une baisse des revenus de l'ordre de 4,5M\$ a été projetée aux réalisations estimées du 31 décembre, alors qu'au niveau des dépenses c'est une diminution de 4,7M\$ qui a été prévue. Le déficit projeté s'élève donc maintenant à 5,6M\$.
- Plusieurs éléments autant à la hausse qu'à la baisse expliquent ces variations mais le principal fait saillant aura été, encore une fois, les compressions imposées en cours d'année par le MEES. Les compressions imposées par le Gouvernement du Québec en mai et novembre 2015 ont totalisé 9,5M\$. Ce manque à gagner a pu être compensé par diverses économies et certaines hausses de revenus suite, notamment, à une augmentation des EETC pondérés par rapport à ce qui était prévu au budget initial.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016-2017

- Selon les paramètres connus au moment de l'élaboration du présent budget, l'Université présentera à l'issue de l'exercice 2016-2017 un déficit de l'ordre de 4,978M\$.

REVENUS

1) Subvention d'enseignement et subvention de soutien :

- L'étalon de financement de la fonction enseignement et celui de la fonction soutien ont été indexés de la politique salariale présumée du Gouvernement, à savoir une majoration des échelles salariales de 0% au 1^{er} avril 2015 et de 1% le 1^{er} avril 2016. Aucune indexation des dépenses diverses n'est présumée.

- **Compressions 2015-2016 et 2016-2017**

Le budget de l'exercice 2015-2016 avait initialement été monté sous l'hypothèse que le niveau de compression du Gouvernement serait le même que la valeur des revenus additionnels que générerait l'imposition d'un montant forfaitaire aux étudiants français de 1^{er} cycle. Le MEES a fait connaître en **mai dernier** ses orientations budgétaires pour l'exercice 2015-2016 et, pour l'ensemble du réseau universitaire, c'est finalement une **compression de 72,9M\$** qui a été annoncée. En novembre 2015, le MEES a confirmé le montant global de la compression mais a changé quelque peu les modalités de répartition entre les universités. Ultiment, l'impact de cette compression sur le budget de fonctionnement de l'Université s'élève à **9,5M\$ pour l'année 2015-2016**. Cette compression a été intégrée dans le présent budget.

Il est bon de rappeler que, selon la cédule du remboursement du MEES, une somme de **2,5M\$ sera déduite de la subvention 2016-2017 au titre du remboursement de la compression 2013-2014 reportée sur les 7 années subséquentes.**

Quant à une éventuelle nouvelle compression qui pourrait s'appliquer à l'exercice 2016-2017, le présent budget présume que le montant forfaitaire imposé aux étudiants français depuis 2015 et qui s'appliquera à la nouvelle cohorte d'étudiants de 2016-2017 sera encore récupéré par le Gouvernement.

- **Ajustement de subvention pour le CHUV**

Bien qu'une demande d'ajustement à la hausse ait été adressée, le complément de subvention pour le CHUV provenant du MAPAQ est pour l'instant maintenu au même niveau qu'en 2015-2016, soit 3,3M\$. Advenant une hausse, la totalité de la somme serait versée au CHUV pour lui donner les moyens de réaliser adéquatement sa mission.

2) Droits de scolarité :

L'Université prévoit percevoir cette année 122,5M\$ au chapitre des droits de scolarité et des frais d'admission. Outre les revenus générés par l'augmentation projetée de 200 EETC en 2016-2017 (qui représente 466K\$), ce montant tient compte de l'augmentation des droits de scolarité de 1,5% à compter du trimestre d'automne et de la nouvelle cohorte d'étudiants français qui payeront le forfaitaire imposé aux français. Il est présumé que l'équivalent de 30% de l'indexation des droits de scolarité sera retourné au Gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses. Globalement, l'indexation des droits de scolarité générera en 2016-2017 un revenu net additionnel d'un peu plus de 1,0M\$.

3) Autres revenus :

▪ **Contribution des Services auxiliaires**

La contribution attendue des Services auxiliaires s'élèvera à 2,3M\$, soit le même montant que celui projeté aux réalisations estimées du 31 décembre 2015. Toutes les composantes des Services auxiliaires contribueront à ce résultat, sauf les Résidences qui continueront à contribuer à leur réserve d'immobilisations.

▪ **Revenus de frais indirects du Gouvernement fédéral**

Selon les dernières informations disponibles, cette subvention s'établira à 16,9M\$, soit le même montant qu'en 2015-2016.

▪ **Hausse des FIO**

À compter de l'automne 2016, une indexation des frais institutionnels obligatoires de 1,5% s'appliquera. Cette hausse générera un revenu d'un peu plus de 268K\$.

▪ **Fonds de relance**

La contribution du fonds de relance est projetée à hauteur de 4,905M\$, dont un montant maximum de 1,4M\$ est prévu pour le financement de la Grande campagne. Le solde servira notamment à soutenir les activités de l'ESPUM, le réinvestissement dans le budget d'acquisition des Bibliothèques et le financement de la campagne de positionnement et de recrutement étudiants.

4) EETC 2015-2016 et 2016-2017 :

- La hausse des EETC a été révisée à 58 EETC bruts en 2015-2016 plutôt que les 350 EETC projetés initialement. Compte tenu que les hausses de clientèles s'observent aux 2^e et 3^e cycles, alors qu'au 1^{er} cycle il s'agit d'une baisse, la hausse des EETC pondérés qui s'ensuit s'élève à 1 128 EETC tandis qu'il en était prévu 950 au budget initial. Ceci génère une subvention totale de 3,8M\$.
- En 2016-2017, il est projeté une hausse 200 EETC bruts et de 615 EETC pondérés, pour une subvention additionnelle de 2,1M\$.

DÉPENSES

1) Facultés :

- Comme l'an dernier, les variations de EETC de 2016-2017 seront financées à hauteur de 50%. Le niveau observé des EETC de 2011-2012 dans chaque faculté est le seuil au-delà duquel toutes les variations sont financées selon ce taux. S'il advenait que le niveau des EETC descende sous ce seuil, le définancement serait alors fait à hauteur de 80%. Pour tenir compte de l'intégration des compressions de 2016-2017 du Gouvernement dans l'étalon de financement, l'étalon interne servant au financement des variations de EETC dans les facultés a été ajusté dans les mêmes proportions. La valeur des droits de scolarité considérée pour cet ajustement a été haussée au niveau de 2016-2017.
- Par ailleurs, une somme d'environ 900 000\$ est réservée à partir du Fonds des priorités afin de soutenir la réussite de nos étudiants. Comme l'an dernier, l'enveloppe budgétaire communiquée aux facultés contiendra une prime à la diplomation aux cycles supérieurs. Le montant associé à cette ligne budgétaire est calculé en fonction du nombre d'étudiants ayant obtenu leur diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat de recherche à l'intérieur de la durée maximale prévue au Règlement pédagogique de la FESP pour ces programmes, soit respectivement 2 et 5 ans. Ce montant pourra donc varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction de ces taux de diplomation. L'objectif de cet ajout budgétaire étant de permettre une amélioration de la diplomation des étudiants dans les délais prescrits, les facultés sont invitées à l'utiliser pour mettre en œuvre des moyens visant à soutenir la réussite de leurs étudiants.

- Le rattachement éventuel de la Faculté de théologie et de sciences des religions à la Faculté des arts et sciences n'étant pas confirmé au moment du montage du présent budget, une enveloppe budgétaire propre à cette faculté a encore été préparée. Il est à noter que la FTSR recevra encore cette année une contribution de 250K\$ au titre de son manque à gagner.
- Compte tenu de la baisse considérable des étudiants subie en 2014-2015 et 2015-2016, la Faculté de musique recevra encore, en 2016-2017, une compensation équivalente au montant de la compression additionnelle imposée en 2015-2016, soit 170K\$.
- Le soutien accordé à l'ESPUM au titre de la baisse des EETC de 2012-2013 avait été réduit de moitié en 2015-2016 compte tenu de la hausse importante des EETC qu'a connue cette faculté en 2014-2015 et de celle qui était escomptée en 2015-2016. Conformément à ce qui avait été annoncé à l'École, la deuxième moitié de ce montant a été retirée en 2016-2017. De plus, le plan d'affaires a été revu à la lumière des données les plus récentes du plan de développement académique et le présent budget intègre l'avance nécessaire à sa mise en œuvre.
- L'enveloppe budgétaire de chaque faculté identifie un montant minimum devant être consacré à l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. Le montant imposé cette année est le montant prescrit l'an dernier multiplié par la moitié du pourcentage de variation des EETC de 1^{er} cycle entre 2014-2015 et 2015-2016 et par la moitié du pourcentage de l'indexation salariale équivalente à la PSG au 1^{er} avril 2016.
- Instaurée en 2010-2011, la règle selon laquelle l'enveloppe budgétaire allouée à une faculté ne devrait pas être inférieure à 90% des revenus d'enseignement qu'elle génère, à l'exception de la FEP et de la FESP qui sont à cet égard un cas particulier, ne nécessite cette année aucun ajustement particulier. Cette règle devra par contre être revue l'an prochain. Les compressions du Ministère qui ont été appliquées ces dernières années sur des enveloppes particulières, plutôt que sur les étalons de financement de la fonction enseignement et de la fonction soutien à l'enseignement, rendent de plus en plus difficile le respect de cette règle. Aussi, le financement à 50% des variations des EETC a un effet qui vient en contradiction avec cette règle. Le Comité s'attardera au cours de la prochaine année à trouver le meilleur moyen d'assurer une protection aux facultés en fonction du contexte budgétaire.

- Enfin, les indexations de salaires de toutes les catégories d'employés font encore l'objet d'un ajustement budgétaire récurrent selon le coût réel encouru. La progression dans les échelles nette des économies de remplacement continuera à être à la charge des unités.

2) Services :

La base budgétaire des services est établie comme celle des facultés à partir de l'enveloppe budgétaire récurrente allouée le 1er mai 2015 à laquelle tous les ajustements budgétaires récurrents faits en cours d'année sont ajoutés. Les enveloppes 2016-2017 seront ajustées des indexations de salaires octroyées aux divers groupes d'employés. À l'instar des facultés, la progression dans les échelles nette des économies de remplacement continue à être à la charge des unités.

3) Mesures particulières:

Dans la foulée des coupures budgétaires imposées par le Gouvernement au cours des dernières années, le Comité du budget n'a pas d'autres choix que d'appliquer, encore en 2016-2017, des compressions aux unités. Le budget total alloué aux facultés est ainsi réduit d'une somme de 2,760M\$, soit l'équivalent de 0,84% du budget total des facultés. Entre 2013-2014 et 2015-2016, le budget des facultés a été compressé de 18M\$ et force est de constater qu'il devient de plus en plus difficile de procéder à des coupures paramétrisées qui touchent toutes les facultés. Les compressions de cette année sont basées sur la situation financière de chaque faculté en portant une attention particulière au financement des EETC des dernières années. Par conséquent, la Faculté d'aménagement, le Département de kinésiologie, la Faculté de musique, la Faculté des sciences de l'éducation, la Faculté de théologie et de sciences des religions et la Faculté des études supérieures ont été exemptées de cette compression de 0,84%.

Quant aux services, ils voient leur budget être réduit d'une somme de 0,440M\$, ce qui correspond à une coupure de 0,42% du budget total de gestion des services. Les services touchés sont : les Bibliothèques (l'enveloppe de fonctionnement et non le budget d'acquisition), la Direction des immeubles, la Direction générale, le Bureau de l'enseignement régional et la Direction de la prévention et de la sûreté.

Les Bibliothèques recevront une somme additionnelle de 750K\$ par année pour les trois prochaines années pour leur budget d'acquisition. La hausse

des tarifs des abonnements et des monographies et la dévaluation du dollar canadien rendent nécessaire ce réinvestissement.

Un montant de 650K\$ provenant du fonds de relance a été mis en réserve pour le financement de la campagne de positionnement et de recrutement étudiant.

La contribution de 200K\$ que verse l'Université aux Services aux étudiants pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation de la clinique de santé pour son personnel n'a jamais fait l'objet d'une indexation. Une hausse de 40K\$ sera versée en 2016-2017.

L'implantation de Synchro ayant atteint un certain rythme de croisière, le budget d'honoraires du Centre d'expertise Synchro sera réduit d'une somme de 150K\$.

Le budget MAO est maintenu à son niveau de 2015-2016, soit 3,5M\$.

Dans le budget de 2012-2013, le Comité du budget a accepté un plan quadriennal de 3M\$ pour la restructuration de l'offre de services de la DGTIC. Devant les difficultés financières, il avait été décidé de reporter d'une année le réinvestissement devant avoir lieu en 2015-2016. Le budget de 2016-2017 reprend le calendrier de versement et une somme de 500K\$ à ce titre est prévue. Normalement, le réinvestissement annoncé devrait être complété en 2017-2018 avec le versement de la dernière tranche de 500K\$.

Depuis 2010-2011, les universités sont tenues, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), de comptabiliser dans l'état des résultats aux états financiers la valeur des vacances non prises par les employés au terme de l'exercice financier. Une provision de 1,0M\$ est prévue dans le présent budget afin de couvrir la variation de la valeur des vacances dues.

À l'instar du traitement des dernières années, le **Fonds des priorités institutionnelles est constitué par un prélèvement de 1,0% des enveloppes des unités.** Ce fonds sert à encourager en cours d'année certaines initiatives académiques ou de soutien à l'académique de façon ponctuelle (soit parce que le projet a une durée de vie limitée soit parce qu'il se financera par une source de revenus autre une fois le démarrage amorcé). La plupart de ces initiatives visent à soutenir des mesures qui

permettront l'atteinte des objectifs institutionnels fixés par les Orientations stratégiques.

4) Autres éléments de dépenses :

Conformément au plan financier, une somme de 7,5M\$ sera consacrée en 2016-2017 au remboursement des frais d'implantation du PGI.

En vertu des dispositions de la Loi 133, l'Université doit dorénavant établir et déposer au MEES une planification triennale de ses projets et activités relatifs aux technologies de l'information. L'Université a donc créé un Comité stratégique des TI dont un volet important du mandat est d'approuver les priorités d'investissements en cette matière. Alors qu'elle avait été réduite de 500K\$ en 2015-2016, l'enveloppe de 2016-2017 est rétablie à son niveau attendu, soit 4M\$.

Depuis quelques années, le MEES alloue à l'Université une subvention particulière lui permettant de procéder à des locations additionnelles ou à du réaménagement de locations existantes en compensation de son manque d'espace reconnu. Cette subvention est, la plupart du temps, confirmée après la fin de l'année financière. Par prudence, le budget initial de 2015-2016 n'intégrait pas cette subvention compte tenu des compressions attendues. Or, puisqu'il semble que cette subvention serait encore allouée en 2015-2016, une somme de 1,2M\$ a été prévue aux réalisations estimées du 31 décembre 2015 et également budgétée dans l'exercice 2016-2017. Une dépense équivalente est aussi prévue.